

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 17 SEPTEMBRE 2024

DELIBERATION 2024 144

Objet : Demande de subventions à la Région Hauts-de-France - Projets à Rayonnement Artistique et Culturel (PRAC 4.0) / Festival ARTPENTEURS

Séance du mardi dix sept septembre deux mille vingt quatre à dix-huit heures trente

Présents (55) :

Francis AMPEN - Antony GAUTIER - Brigitte GALLI - Gilles DEVIENNE - Christophe LEGROIS - Serge LACONTE - Régis DUQUENOY - Marie-José DUPONT (Suppléante) - Bernadette POPELIER - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Valentin BELLEVAL - Philippe DUHAMEL - Florence BRISBART - Bernard DENTENER - Audrey SCHERRIER - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Sophie ANDRE - Didier TIBERGHIEU - Catherine DEPELCHIN - Jean-Luc CAPPAERT - Samuel BEVER - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Roger LEMAIRE - Pascal CODRON - Franck MEURILLON - Fabrice DELANNOY - Thierry DEHONDT - Joël VERMEULEN - Stéphane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Michel BODDAERT (Suppléant) - Eddie DEFEVERE - Carole DELAIRE - Anne DECOOL - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Mark MAZIERES - Virginie DELESTRE - Pierre-Louis RUYANT - Eric SMAL - Laurence BARROIS - Emidia KOCH - Christian BELYNCK

Procurations (20) :

Arnaud DEVILLEZ à Antony GAUTIER - Gaëlle LEFEVRE à Gilles DEVIENNE - Sophie SPATOLA à Christophe LEGROIS - Marjorie VANDENBERGHE à Philippe GRIMBER - Pierre GRANDGENEVRE à Brigitte GALLI - Marc DEHEELE à Joël VERMEULEN - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Bernard DENTENER - Gaël DUHAMEL à Céline SAUZEAU - Pascal DECOOPMAN à Didier TIBERGHIEU - Jean-Michel PLAETEVOET à Sandrine KEIGNAERT - Yves DELFOLIE à Serge OLIVIER - Elizabeth BOULET à Luc EVERAERE - Jérôme DARQUES à Nathalie DEBOUDT - Marie SANDRA à Roger LEMAIRE - Jean-Luc DEBERT à Jean-Luc SCHRICKE - Jean-Pierre BATAILLE à Jean-Luc BARET - Dorothée DEBRUYNE à Joël DEVOS - Elizabeth GRESSIER à Dominique JOLY - Cindy SCHRAEN à Pierre-Louis RUYANT - Anne VANPEENE à Valentin BELLEVAL

Effectif du Conseil de Communauté : 88

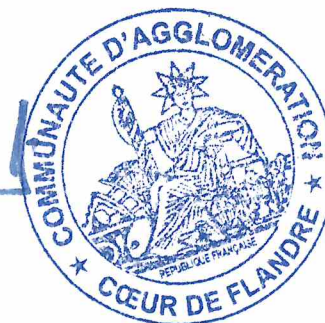
Nombre de votants : 75

Secrétaire de séance : Frédéric JUDE

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président

Valentin BELLEVAL



SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 17 SEPTEMBRE 2024

DELIBERATION 2024_144

Objet : Demande de subventions à la Région Hauts-de-France – Projets à Rayonnement Artistique et Culturel (PRAC 4.0) / Festival ARTPENTEURS

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de Cœur de Flandre agglo, notamment la compétence en matière d'actions culturelles ;

Vu la délibération du Conseil communautaire, en date du 5 juillet 2022, adoptant le projet artistique et culturel communautaire 2022-2026 ;

Dans le cadre de son projet culturel et de ses axes stratégiques ainsi que ses objectifs opérationnels, Cœur de Flandre agglo a lancé la première édition du festival ARTPENTEURS.

Cet événement a rayonné à l'échelle nationale et internationale. Il constitue une vitrine attrayante pour l'intercommunalité, renforçant l'attrait du territoire et suscitant un fort enthousiasme parmi les habitants pour l'accueil de ce projet ambitieux et novateur.

Son impact au-delà de notre territoire et sa dimension transversale nécessitent de renforcer des partenariats publics et privés.

Dans ce contexte, Cœur de Flandre agglo recherche des leviers financiers et mobilise les acteurs pour permettre de pérenniser l'événement.

Le dispositif Projets à Rayonnement Artistique et Culturel (PRAC 4.0) de la Région Hauts-de-France propose un soutien couvrant jusqu'à 40% du coût global de l'action, avec un plafond de 50 000 €.

Il vous est proposé :

- de solliciter un financement à hauteur de 50 000 € auprès de la Région Hauts-de-France via le dispositif PRAC 4.0 pour l'organisation d'une future édition du festival Artpentours,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les pièces afférentes à la présente délibération.

Vote :

Pour : 75

Contre : 0

Abstention : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Le Secrétaire de séance,


Frédéric JUDE



Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 17 septembre 2024,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



Valentin BELLEVAL

